



Des détenus, lors de la mutinerie à la prison Charles-III, à Nancy, le 15 janvier 1972. PHOTO GÉRARD DROLIC



Les mutins s'adressent à la foule depuis les toits. PHOTO GÉRARD DROLIC



Devant la prison. Le GIP relaiera les revendications des «révoltés de Nancy». PHOTO GÉRARD DROLIC



Le procès de la «révolte de Nancy» aura un grand retentissement durant l'été 1972. PHOTO

# Prisons : échos d'une lutte à perpétuité

Dans un livre, l'historien Philippe Artières fait ressurgir l'action du Groupe d'information sur les prisons, lancé en 1971, qui révolutionna le regard sur cette «case noire» de la société. «Libération» a fait réagir des acteurs du monde pénitentiaire d'aujourd'hui.



«L'Intolérable» par le Groupe d'information sur les prisons. Présentation de Philippe Artières. Editions Verticales. 352 pp., 16,50 €.

Par **SONYA FAURE**

«C'était le 1<sup>er</sup> mai, il faisait vraiment très beau et on n'avait pas envie de se retrouver tout seul à s'emmerder dans une cellule.» Ainsi commença la mutinerie de Fleury, en 1971. Après, bien sûr, il y a eu les espaliers en bois de la salle de gymnastique, recyclés en gourdins par les prisonniers. Les grenades lacrymogènes des gendarmes. Le mitard. Mais, au départ, il y avait le soleil. Et le fait que «la prison, fût-elle modèle, ça ne peut qu'engendrer la révolte». C'est un détenu d'alors qui raconte, et c'est un des textes les plus marquants recueilli par le Groupe d'information sur les prisons, le GIP. Dans son livre *Intolérable*, paru

en mai aux éditions Verticales, l'historien Philippe Artières rassemble les enquêtes de ce groupe qui révolutionna le regard sur les prisons. Le 8 février 1971, Michel Foucault annonce la création du GIP avec Jean-Marie Domenach et Pierre Vidal-Naquet. Daniel Defert, Gilles Deleuze, Michelle Perrot, Danielle Rancière y seront actifs. 1971, c'est également l'année où des révoltes éclatent dans plusieurs prisons de France. La guerre d'Algérie et la loi anticasseurs de 1970 – avec l'enfermement de militants, notamment maoïstes – ont amené ces intellectuels à s'intéresser à cette «case noire» de la société, comme le rappelle Philippe Artières.

**DISCOURS.** «Je me souviens de cette longue bataille du GIP, confie l'avocat (de Libé notamment) et ancien président de la Ligue des droits de l'homme Henri Leclerc. Avant elle, les jeunes avocats, dont j'étais, se rendaient en prison et en sortaient révoltés. Nous plaillions lors des procès que la prison était quelque chose d'horrible. Mais c'était encore un discours humaniste. La conscience politique est née avec les grèves de la faim et les mutineries de Toul ou Nancy. Le GIP a accompagné le mouvement des prisons, il a créé un discours sur les prisonniers de droit commun – jusqu'à alors, seuls les résis-» Suite page 14

**RÉCIT**



Des policiers délogent les détenus, maîtres de la prison pendant quelques heures. PHOTO GÉRARD DROLC



La centrale de Clairvaux, en 2012. La lutte contre les suicides est aujourd'hui une priorité. S. LAGOUTTE. MYOP

Philippe Artières revient sur le projet du Groupe d'information sur les prisons.

## «Libé», associé historique du «faire-savoir»

L'histoire du Groupe d'information sur les prisons (GIP) croise celle de la pré-histoire de *Libération*. D'un point de vue factuel, d'abord : avant de paraître sous la forme des brochures *Intolérable*, les informations produites par le GIP, grâce aux questionnaires et aux témoignages recueillis ou reçus, étaient diffusées dans les bulletins de l'Agence de presse Libération (APL), fondée par Maurice Clavel. Par exemple, la conférence de presse du 17 janvier 1972, après la révolte de la prison Charles-III de Nancy, réunit au sein des locaux de l'Agence Foucault, Sartre et de nombreux militants du GIP, dont certains parents de prisonniers qui travaillèrent ensuite au sein du quotidien. Sur un plan théorique ensuite, le

maître mot du GIP était de «faire-savoir», entendu comme produire un savoir sur la prison à partir des connaissances individuelles, à partir des discours des principaux intéressés, les prisonniers, et ce seulement, sans les corriger ou ajouter une analyse de surplomb qui viendrait les valider ou en souligner une portée politique. Mais «faire-savoir» signifiait aussi, dans le contexte de la presse de l'après-Mai 68, diffuser cette information auprès de ceux qui étaient directement concernés : les détenus, les familles, les militants...

En somme, faire circuler l'information et briser une logique verticale observants-observés, rompre ce partage entre ceux qui informent et ceux qui sont informés. Le projet était donc de se

faire ainsi le relais des luttes, ne pas parler à la place des autres, disait Deleuze, mais au contraire d'inventer une attention inédite à la parole de ses contemporains, aussi exclus soient-ils de l'ordre du discours. Le GIP, comme *Libération* ensuite, porta ainsi une attention collective aux soulèvements, à la manière dont les individus s'inventaient comme sujets, et tenta de restituer ces mouvements de subjectivation avec la plus grande justesse.

Ce que le GIP et l'APL partagèrent fut ainsi un autre rapport au «marmonnement du monde» et, lors du numéro zéro de *Libé*, Foucault proposa logiquement qu'on consacrerait une chronique à la mémoire des luttes...

**PHILIPPE ARTIÈRES**  
Historien au CNRS

UNE DÉTENUÉ PURGEANT UNE LONGUE PEINE:

## «Il faut supprimer le mitard»

**«Amélioration des douches collectives ; meilleur traitement vis-à-vis des détenus vu les sévices, aussi bien moraux que corporels ; une meilleure rémunération du travail ; amélioration des quartiers disciplinaires (chauffage) ; suppression du rationnement du pain...»**

**Cahier de revendications de la centrale de Toul, 1972**

**L**ibération a envoyé *Intolérable* par courrier à une détenue. La réponse rédigée ne nous est jamais parvenue. Elle a finalement pu faire sortir ses notes lors d'une permission. Elle y a dressé son propre cahier de revendications.

«Les urgences en 2013 :

- abrogation des commissions de discipline : que les mesures se prennent au tribunal avec de vrais magistrats.
- suppression immédiate du mitard : le confinement en cellule suffit.
- permission de sortie systématique inscrite dans l'exécution de la peine, idem pour la libération conditionnelle.
- droit du travail comme à l'extérieur : salaire - retraite - syndicat...
- droit de se syndiquer, de se réunir,

d'avoir un regard sur notre détention, notre quotidien. Après tout, on est usager d'un service public.

- droit d'association, d'expression collective, représentation de détenus dans toutes les prisons. Avec un vrai pouvoir. Etre force de proposition.

- secret de la correspondance.

- abolition des fouilles à corps.

- suppression des fouilles de cellule, hormis suspicion de délit.»

La détenue a aussi relevé cette phrase d'un détenu des années 70 :

«Comment rester un homme, quand on a été mis nu pour être fouillé ?»

Elle écrit également : «Comment rester un homme est toujours d'actualité. On est toujours transporté dans ce qu'on nomme des "bétaillères", même les hospitalisations se font avec des menottes [...]. Les militants politiques ont disparu [...]. Les actions de détenus qui ont obtenu par l'intermédiaire des tribunaux que le droit soit reconnu dans les prisons sont menées individuellement. Il est difficile de réunir plusieurs détenus pour une même cause [...]. De nombreux détenus pensent que tout ceci ne sert à rien. Puisque jamais rien ne bouge, ils attendent.»

Recueilli par S.F.

JEAN-MARIE DELARUE CONTRÔLEUR DES PRISONS:

## «Aujourd'hui, on parle technique»

**«Des barreaux plaqués or et du poulet à chaque repas ne changeraient rien à la condition profonde du détenu.»**

**Un détenu de la Santé, 1971**

**J**e partage cette analyse : malgré des barreaux plaqués or, la prison restera la prison. C'est l'ensemble du système pénal qu'il faut critiquer. Sur ce point, la dénonciation politique s'est peut-être affaiblie depuis les années 70. Le GIP dénonçait, à travers la prison, le pouvoir et ce qu'il fait subir aux hommes. Aujourd'hui, nous parlons «technique» : surpopulation, etc. Au regard militant a succédé une analyse en terme de droits fondamentaux des personnes, qui peut être aussi subversive.

«Il faut donner quitus à l'administration pénitentiaire d'avoir évolué : la moitié du parc des prisons a moins de vingt-cinq ans, le recrutement du personnel s'est amélioré. Mais on voit aussi en quoi la prison

a régressé : dans les années 70, il s'agissait de purger sa peine. Aujourd'hui, des individus étiquetés comme «dangereux» doivent être domestiqués. Si, en 1970, on réprimait plus brutalement les têtes brûlées, on généralise, aujourd'hui, les normes de sécurité à tous : vitre sans tain, vidéosurveillance...

«Les récits du GIP n'abordent pas la

tension entre détenus.

Sans doute car le GIP prend la prison comme un bloc : c'est le rapport au pouvoir qui est étudié. Mais aussi parce qu'en 1971, il y avait bien moins de détenus qu'aujourd'hui. Il ne faut

pas se laisser bernier par les progrès matériels. On peut lire dans les textes du GIP le récit d'un repas au réfectoire. Aujourd'hui, il n'y a plus de réfectoire, ce qui dit l'isolement des détenus. La pression incessante sur soi, la perte de l'intimité, la dépendance aux tiers, la rupture avec l'extérieur restent inchangés. Il n'y avait d'ailleurs pas tant de suicides dans les prisons des années 70.»



OR

Suite de la page 13 **tants emprisonnés par les nazis ou les prisonniers de la guerre d'Algérie avaient permis d'ouvrir le débat sur la prison.**

Le GIP va donner pour la première fois la parole au commun des prisonniers. «*Non pas les mots des héros de la légende dorée, des bandits qui défient le pouvoir, mais ceux des petites frappes, des quidams sans envergure, des bougres qui n'ont ni culture politique ni règles d'honneur ; bref des infâmes*», écrit Artières. Les prisons abritent 20 000 détenus à l'époque (ils sont 68 000 aujourd'hui). «*Les enquêteurs sont ici les enquêtés eux-mêmes*», proclame le GIP, qui organise des «groupes d'enquête», avec d'anciens détenus, des familles de prisonniers, des médecins, des membres de la pénitencière, des avocats. Il rédige des questionnaires qui, distribués dans les files d'attente des familles, passés en douce aux parloirs, circulent dans les prisons. Les personnalités – Gilles Deleuze, Claude Mauriac, Jean Genet – se chargent d'amplifier l'écho de ces murmures d'entre les murs.

Cinq brochures seront publiées par le GIP en 1971 et 1972 – regroupées et présentées ici par Artières. Des petits livrets d'une vingtaine de feuillets agrafés, «un peu vilains», écrit l'historien. Ils livrent un «discours le plus souvent informe, à peine articulé, étranger à la rhétorique militante, [...] un discours d'un en-dessous de l'histoire». Ils sont pourtant les balises d'une histoire qui reste en partie à écrire : celle des révoltes de détenus, longtemps invisibilisées. C'est le thème d'un autre livre d'Artières, sorti en juin : *la Révolte de la prison de Nancy, 15 janvier 1972* (éditions Le Point du jour). Aux voix portées par le GIP, il donne cette fois des visages : ceux des insurgés de Nancy. Les photos illustrant les pages précédentes en sont tirées.

**LOUCHE.** Certains membres du GIP seront déçus par les paroles des détenus : pas assez héroïques, pas assez politiques. «*Les bribes de mots recueillis parlent d'une réalité qu'aucun ne connaît. Ces captifs-là énoncent le stigmate, les marques que la prison inscrit sur le corps du détenu, les signes de la honte qui poussent beaucoup au suicide*», écrit Artières. De longues litanies du quotidien : «*Lundi : une louche de légumes ; une tranche de pâté de boudin ; mardi : une louche de légumes, un morceau de viande (50 g à 100 g)...*» Des anecdotes tristement drôles : «*Le chirurgien collectionne ce qu'il trouve dans l'estomac des [détenus]. Ce qui l'a mis en conflit avec l'administration. Il avait emporté un plein bocal d'objets trouvés dans des ventres ; il paraît qu'il voulait montrer tout ça dans une conférence. Le directeur a fait passer une note de service : "tous les objets trouvés dans le ventre des détenus appartiennent à l'administration pénitentiaire."*» Le banal qui fait l'intolérable : «*Une fois, je ne voulais pas dire la raison exacte à ma fiancée pourquoi je me trouvais en prison. La censure avait marqué : "menteur" sur ma lettre et donné le motif exact. Résultat, ma fiancée m'a laissé tomber.*»



SUR LIBÉRATION.FR

A lire : le témoignage in extenso de l'avocat **Henri Leclerc** et du médecin **Anne Lécuc**.

**CELINE VERZELETTI SURVEILLANTE PENDANT SEPT ANS, MILITANTE CGT :**

## «Les gardiens sont infantilisés»

«**Pouvez-vous décrire les conditions du parloir ? – Non, il faut les vivre. On peut tout de même mentionner le bruit, la saleté, et surtout la tension constante créée par l'attente de la 30<sup>e</sup> minute qui termine la visite.**»

**Une détenue de la santé, 1971**

J'ai été éducateur de rue, juge, expert indépendant à l'ONU, pour laquelle j'ai enquêté sur 170 prisons dans le monde. A chaque fois, l'importance du parloir m'a sauté aux yeux : la veille, le détenu est déjà dans l'attente. Dans les heures qui précèdent les parloirs, il règne dans la prison une atmosphère incroyable. Le drame, c'est quand l'épouse rate son train.



Membre du GIP, je n'étais pas d'accord avec tous les mots d'ordre : l'«abolition des prisons» par exemple, un slogan assez paradoxal avec le fait de faire passer des cahiers de revendication pour améliorer les conditions de détention... Mais ce qui m'intéressait, c'était de donner la parole aux droits communs. Jusqu'alors, les organisations internationales ne s'intéressaient qu'aux détenus politiques – et certaines ont eu du mal à accepter l'idée de défendre les droits de délinquants. Avec les cahiers de doléances, on s'est aperçu que beaucoup de revendications étaient terre à terre : amélioration des douches, chauffage au quartier disciplinaire, suppression des «galons de bonne conduite» – distribués aux détenus qui se comportaient bien, ils favorisaient en réalité

la délation.

«Mais, aujourd'hui, ce qui me saute aux yeux, c'est l'absence de référence à la vie sexuelle des détenus. Le GIP n'a jamais réfléchi aux surveillants non plus, c'est un regret. Dans toutes les prisons où j'ai été, je leur ai toujours donné une attention presque aussi grande qu'aux détenus : il faut détecter ceux par qui le changement pourrait arriver.

«Le succès de l'OIP [Observatoire internationale des prisons, inspiré du GIP, ndr], c'est d'avoir réussi l'impossible : que les droits communs se saisissent de la question de l'administration des prisons, ce qui est déjà une forme de démocratie. Le GIP a aussi permis de faire connaître les révoltes. Car c'est ce qui pourrait arriver de pire : le prisonnier se révolte et nul ne le sait.»

Recueilli par S.F.

**LOUIS JOINET ANCIEN MAGISTRAT ET EX-MEMBRE DU GIP :**

## «Il n'y avait rien sur la sexualité»

«**Pouvez-vous décrire les conditions du parloir ? – Non, il faut les vivre. On peut tout de même mentionner le bruit, la saleté, et surtout la tension constante créée par l'attente de la 30<sup>e</sup> minute qui termine la visite.**»

**Une détenue de la santé, 1971**

J'ai été éducateur de rue, juge, expert indépendant à l'ONU, pour laquelle j'ai enquêté sur 170 prisons dans le monde. A chaque fois, l'importance du parloir m'a sauté aux yeux : la veille, le détenu est déjà dans l'attente. Dans les heures qui précèdent les parloirs, il règne dans la prison une atmosphère incroyable. Le drame, c'est quand l'épouse rate son train.

«Membre du GIP, je n'étais pas d'accord avec tous les mots d'ordre : l'«abolition des

prisons» par exemple, un slogan assez paradoxal avec le fait de faire passer des cahiers de revendication pour améliorer les conditions de détention... Mais ce qui m'intéressait, c'était de donner la parole aux droits communs. Jusqu'alors, les organisations internationales ne s'intéressaient qu'aux détenus politiques – et certaines ont eu du mal à accepter l'idée de défendre les droits de délinquants. Avec les cahiers de doléances, on s'est aperçu que beaucoup de revendications étaient terre à terre : amélioration des douches, chauffage au quartier disciplinaire, suppression des «galons de bonne conduite» – distribués aux détenus qui se comportaient bien, ils favorisaient en réalité la délation.

«Mais, aujourd'hui, ce qui me saute aux

yeux, c'est l'absence de référence à la vie sexuelle des détenus. Le GIP n'a jamais réfléchi aux surveillants non plus, c'est un regret. Dans toutes les prisons où j'ai été, je leur ai toujours donné une attention presque aussi grande qu'aux détenus : il

faut détecter ceux par qui le changement pourrait arriver.

«Le succès de l'OIP [Observatoire internationale des prisons, inspiré du GIP, ndr], c'est d'avoir réussi l'impossible : que les droits communs se saisissent de la question de l'administration des prisons, ce qui est déjà une forme de démocratie. Le GIP a aussi permis de faire connaître les révoltes. Car c'est ce qui pourrait arriver de pire : le prisonnier se révolte et nul ne le sait.»

Recueilli par S.F.

**ÉTIENNE NOËL AVOCAT SPÉCIALISÉ DANS LE DROIT PÉNITENTIAIRE (1) :**

## «Le recours au droit est apparu»

«**«Vous a-t-on dit quels étaient vos droits en prison ? – Non. Une fois, j'ai posé la question au surveillant-chef, qui m'a répondu qu'une fois en prison, je n'avais que des devoirs envers l'administration pénitentiaire.»**»

**Un détenu de la Santé, 1971**

«Al'époque, il n'y avait que deux possibilités : monter sur les toits ou porter le combat des prisonniers dans la presse. Le seul combat qui pouvait être celui du GIP, c'était d'épauler la lutte quasi physique des détenus contre l'administration pénitentiaire. L'évolution a depuis été paradoxale. La surpopulation s'est aggravée, mais une nouvelle voie de contestation s'est ouverte aux détenus : le



recours au droit. Dans les années 70, rares étaient les avocats qui allaient en taule – aujourd'hui encore, peu d'avocats maîtrisent le droit pénitentiaire. Personne n'imaginait aller devant un juge pour attaquer l'Etat.

«Mes premiers recours devant le Conseil d'Etat datent de 1997. Mon client avait été violé par ses codétenus sans que la pénitentiaire ne s'en rende compte et n'agisse. Les juges ont condamné l'Etat. Entre 1997 et 2005, j'ai multiplié les recours mettant en cause les manquements de l'administration dans des affaires de viols, de meurtres ou de suicides. Mais à partir de 2005, je me suis

attaqué aux conditions indignes d'incarcération, à la vie quotidienne : la cohabitation en cellule, l'état désastreux des toilettes, le

manque d'aération... Au début, je n'ai eu qu'un seul gars. Puis 3, puis 25. J'ai obtenu la condamnation de l'Etat pour 200 personnes à Rouen, 10 en Guadeloupe, 6 à Marseille...

«Cette pression a permis des améliorations à la marge, mais le principal s'est joué dans la tête des détenus : ils savent qu'ils peuvent présenter la facture, même symbolique, au garde des Sceaux. Il y a eu une inversion du panoptique [une architecture qui permet au gardien d'observer tous les détenus de son poste de surveillance, ndr] : ce sont les détenus qui s'arrogent le droit de regarder l'Etat. L'entrée du droit en prison a permis le contrôle de la pénitentiaire par les détenus, de retourner contre l'Etat ses propres armes.»

(1) «Aux côtés des détenus, un avocat contre l'Etat», François Bourin Editeur.